

برنامج
الأغذية
العالمي



Programme
Alimentaire
Mondial

World
Food
Programme

Programa
Mundial
de Alimentos

Deuxième session ordinaire
du Conseil d'administration

Rome, 24 - 26 mars 1997

RAPPORT D'ACTIVITÉ SUR LA MISE EN OEUVRE DES ENGAGEMENTS DU PAM EN FAVEUR DES FEMMES

Point 3 d) de l'ordre du
jour



Distribution: GÉNÉRALE
WFP/EB.2/97/3-D
25 février 1997
ORIGINAL: ANGLAIS

Le tirage du présent document a été restreint. MM. les délégués et observateurs sont donc invités à apporter leur exemplaire personnel en séance et à ne pas demander d'exemplaires supplémentaires.

NOTE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le présent document contient des recommandations présentées au Conseil d'administration pour examen et avis.

Conformément aux décisions relatives aux méthodes de travail prises par le Conseil d'administration à sa première session ordinaire de 1996, le Secrétariat s'est efforcé de préparer à l'intention du Conseil une documentation concise et orientée vers la décision. Les réunions du Conseil d'administration seront conduites avec efficacité, dans le cadre d'un dialogue et d'échanges de vues plus larges entre les délégations et le Secrétariat. Le Secrétariat poursuivra ses efforts afin de promouvoir ces principes directeurs.

Le Secrétariat invite par conséquent les membres du Conseil qui auraient des questions de caractère technique à poser sur le présent document, à contacter le(s) fonctionnaire(s) du PAM mentionné(s) ci-dessous, de préférence aussi longtemps que possible avant la réunion du Conseil. Cette procédure vise à faciliter l'examen du document en plénière par le Conseil.

Les fonctionnaires du PAM chargés du présent document sont les suivants:

Chef du Service de soutien technique, (ODT): A. Da Silva tel.: 5228-2511

Conseil principal de programme, ODT: E. Kocken tel.: 5228-2394

Pour toute question relative à la distribution de la documentation destinée au Conseil d'administration, prière de contacter le commis aux documents et aux réunions (tél.: 5228-2641).



INTRODUCTION

1. Le Comité des politiques et programmes d'aide alimentaire (CPA) a approuvé la Stratégie d'aide alimentaire au service des femmes dans le développement en 1987 et les directives du PAM sur les femmes et le développement: variables relatives aux deux sexes à prendre en compte dans les projets d'aide alimentaire en 1989. Ces directives mettent l'accent sur deux aspects des projets qui doivent être améliorés en priorité: la qualité de la participation des femmes et l'égalité dans la répartition des ressources. La définition de la mission du PAM stipule que la promotion des femmes est la clé de la solution des problèmes que sont la faim et la pauvreté et est de nature à garantir une large participation des groupes cibles à la conception, à l'exécution et au suivi des activités appuyées par le PAM.
2. A l'occasion de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes tenue à Beijing en septembre 1995, le PAM a formulé un certain nombre d'engagements en faveur des femmes à réaliser d'ici à l'an 2001 dans le but de réduire les inégalités entre les hommes et les femmes. Ces engagements reflètent les préoccupations et les objectifs stratégiques des femmes qui ont été portés à l'attention de la communauté internationale à l'occasion de la Conférence de Beijing et qui ont été examinés dans le contexte de l'égalité d'accès à l'alimentation, aux activités génératrices de revenus et à l'emploi et à l'éducation.
3. Presque tous les bureaux de pays et plusieurs services du siège ont traduit ces engagements en faveur des femmes dans des plans d'action spécifiques visant à les mettre en oeuvre. Des objectifs initiaux ont été fixés pour 1998. Comme le concept de l'égalité entre les hommes et les femmes n'est pas toujours interprété de la même façon et comme les bureaux de pays ne sont pas tous également à même de régler les problèmes qui se posent, les objectifs fixés pour mettre en oeuvre ces engagements ont inévitablement dû être différents.

REALISATION DES ENGAGEMENTS

Engagement I: Garantie d'un accès direct à une alimentation appropriée et suffisante

Objectif A: Distribution directe de secours alimentaires aux ménages en veillant à ce que les femmes contrôlent les ressources alimentaires familiales dans 80 pour cent des opérations réalisées et sous-traitées par le PAM

4. Des stratégies sont peu à peu mises au point de manière à mieux cibler et distribuer l'aide alimentaire de secours de sorte que les femmes soient consultées et puissent exercer un contrôle sur les rations auxquelles leurs familles ont droit. L'on s'attache, lors de la préparation de toutes les opérations d'urgence et de tous les projets d'intervention prolongée en faveur de réfugiés et de personnes déplacées, à veiller à ce qu'il soit tenu compte de cet aspect. Les objectifs fixés pour 1998 varient selon les régions et les pays.
5. La mise en place d'un mécanisme de rapport systématiques sur le contrôle que les femmes exercent sur les aliments est un objectif qui ne pourra être atteint que dans quelques années, mais l'on trouve déjà des exemples positifs dans différents pays. A Gaza,



où la priorité est accordée aux ménages dirigés par des femmes, ce sont des femmes que l'on recrute pour s'occuper de la distribution des vivres. En Azerbaïdjan, il existe une liste informatisée de bénéficiaires ventilée par sexe, et plus de 50 pour cent des cartes d'inscription sont maintenant au nom de femmes. En Algérie, les femmes sahraouies participent activement à la gestion des activités de distribution de vivres dans les camps. En Iraq, la Fédération générale des femmes iraqiennes, qui a des antennes dans de vastes régions du pays, a été chargée de la distribution de compléments alimentaires aux ménages dirigés par des femmes ayant des enfants de moins de cinq ans souffrant de malnutrition.

Rwanda

A la fin de 1996, lorsque le pays se préparait à accueillir les réfugiés rentrés de Tanzanie, le bureau du PAM au Rwanda a réitéré au Ministre de la famille et de la promotion de la femme sa volonté de distribuer les vivres par l'intermédiaire de femmes représentées au sein des structures locales. Les deux mois précédents, le ministère avait renforcé l'organisation et les capacités de gestion des comités féminins des structures administratives locales dans le cadre du plan national d'habilitation des femmes. Le ministère a accueilli favorablement cette possibilité de confier les responsabilités aux femmes dans leurs domaines de compétence.

Dans ce nouveau contexte politique, l'expert de la problématique hommes-femmes du Programme de Volontaires des Nations Unies et du PAM et des équipes du bureau auxiliaire du PAM se sont entretenus avec des représentants du ministère dans chaque préfecture, avec les préfets, avec les bourgmestres et avec les représentants du Comité de protection sociale et de développement pour les femmes (SADCFW), pour expliquer ce que l'on attendait des comités féminins. Le plus souvent, l'équipe a été fort bien accueillie car, selon les femmes, ce nouvel arrangement présentait plusieurs avantages:

- *Les femmes obtenaient ainsi une possibilité de travailler et de gagner de l'argent qu'elles n'auraient pas eu autrement vu qu'il était difficile pour celles qui avaient des charges de famille de quitter la communauté pour aller chercher un emploi ailleurs.*
- *Il était bon d'avoir des informations sur les modalités de distribution des vivres vu que ces informations ont tendance à circuler davantage entre les groupes d'hommes qu'entre les groupes de femmes.*
- *Les bienfaits du mélange nutritif maïs-soja pouvaient être mieux exploités lorsque c'était les femmes qui contrôlaient l'utilisation des aliments, les hommes n'étant pas alors aussi tentés de le vendre pour se procurer de l'argent.*
- *La responsabilité qui leur avait été confiée de s'occuper de la distribution de vivres rehaussait l'image des femmes aux yeux de la communauté.*

Objectif B: Lutte contre les carences en micro-aliments parmi certains groupes vulnérables de femmes, d'enfants et d'adolescents, et prise en compte dans toutes les opérations des habitudes alimentaires et culinaires locales

6. Différentes approches sont à l'étude pour satisfaire les besoins spécifiques des femmes, et des plans visant à lutter contre les carences en micro-aliments que présentent certains groupes vulnérables de femmes et d'adolescents ont été mis en oeuvre dans toutes les régions. Un nouveau mécanisme de subventions financé par le Gouvernement canadien a été lancé en 1996. Des propositions venant de toutes les régions ont été reçues au titre du Mécanisme de promotion de la santé des femmes et de lutte contre les carences en micro-aliments. Ces activités appuient les projets du PAM en cours pour améliorer la situation nutritionnelle et l'état de santé des femmes et des enfants. Parmi les nouvelles activités, il convient de citer l'utilisation d'aliments composés fortifiés et de suppléments de micro-aliments, par exemple de vitamine A, pour prévenir les infections ainsi que de cachets de folate et de fer pour lutter contre l'anémie en période de grossesse.



Quatre projets d'une valeur totale de 6,8 millions de dollars ont été approuvés en 1996, et 10 pays préparent actuellement des propositions de projet.

Engagement II: Prendre des mesures propres à assurer aux femmes l'égalité d'accès et la pleine participation aux structures du pouvoir et à la prise de décisions

Objectif A: Garantir aux femmes, au sein de tous les organes locaux de décision, un rôle de premier plan en ce qui concerne la gestion des aliments et des ressources créées par les projets vivres-contre-travail

7. Des efforts ont été entrepris dans les divers pays et régions pour introduire dans les accords de plans d'opérations des dispositions sur les mesures à prendre pour assurer une large participation des femmes, au sein des comités locaux, à la planification et au contrôle des systèmes de distribution de vivres et des activités appuyées par une aide alimentaire.
8. Des objectifs spécifiques ont été fixés pour la région Asie et la région Méditerranée, Moyen-Orient et CEI (réalisation à 80 pour cent et 100 pour cent respectivement d'ici à la fin de 1998) concernant les mesures que doivent adopter les gouvernements pour mettre en place des mécanismes participatifs d'exécution et pour accroître la représentation des femmes aux postes de décision dans le cadre des plans d'opérations existants ainsi que de toutes les opérations d'urgence et IPR. Des résultats ont déjà été obtenus en **Inde**, où les gouvernements des Etats ont réservé un nombre minimum de sièges aux femmes au sein des comités exécutifs des commissions villageoises de protection et de gestion des forêts. Au **Viet Nam**, la formation technique et à la gestion qui a été dispensée aux femmes en ce qui concerne les activités VCT ont permis d'accroître le nombre de femmes chefs d'équipe. Les comités ont également décidé de la façon dont devaient être investis les fonds provenant des activités vivres-contre-travail. En **Tchéchénie**, les femmes ont été étroitement associées aux comités chargés de l'évaluation et de l'exécution des activités. En **Tunisie** (projet 4783), des femmes sont élues membres de tous les comités de développement, conformément à l'approche participative intégrée adoptée pour le projet.
9. Dans la région Asie, une approche participative de l'exécution des activités sera appliquée à 50 pour cent des projets en cours, et cet engagement sera reflété dans tous les nouveaux plans d'opérations. Pour la région Afrique, l'objectif fixé pour 1998 est de produire des rapports contenant des informations sur la question de savoir qui contrôle effectivement la gestion de l'alimentation. La **Sierra Leone** et le **sud du Soudan** offrent des exemples positifs d'application d'approches participatives de la distribution de l'aide alimentaire et des activités vivres-contre-travail.



Sud du Soudan

Le PAM et les ONG avec lesquelles il collabore s'emploient à satisfaire les besoins alimentaires des femmes qui ont été affectées par le conflit ainsi qu'à vacciner leurs enfants et à veiller à leur santé future. Des comités de secours représentatifs des communautés ont été constitués depuis 1995 pour donner des conseils sur les activités de communication à entreprendre et pour centraliser les informations dont ont besoin les organismes nationaux et internationaux de secours. Ces comités sont composés en majorité de femmes (chacune représentant un ménage), l'idée étant que, lorsqu'il s'agit d'identifier les personnes dans le besoin, ce sont les femmes qui savent le mieux quels sont les membres de leurs villages qui sont les plus vulnérables. En outre, les femmes parlent plus souvent de leurs propres problèmes entre elles et voient, lorsqu'elles se rendent visite, ce que chaque famille a à manger. L'identification des régions vulnérables, en revanche, a été confiée aux sous-chefs et dirigeants/notables Ghol.

Le PAM a également adopté l'approche de l'économie alimentaire pour "nourrir ceux qui en ont besoin". Cette approche, qui a permis au PAM d'introduire un ciblage plus qualitatif et plus participatif des bénéficiaires, permet de se faire une meilleure idée de ce que les gens considèrent être la source de leur vulnérabilité et de ce que peuvent en être les répercussions probables à l'avenir.

Les comités de secours et l'approche de l'économie alimentaire ont amélioré la communication et la coopération sur le terrain. La place occupée par les femmes au sein des comités leur a rendu leur rôle traditionnel de responsables de l'alimentation au sein du ménage et leur a donné des pouvoirs de décision à un moment où les inégalités dont elles sont victimes peuvent compromettre la capacité des femmes de subvenir à leurs propres besoins et à ceux de leur famille.

Objectif B: Contribuer à une représentation égale des hommes et des femmes dans le système des Nations Unies d'ici à 2001, particulièrement aux échelons supérieurs

10. Nombre de bureaux de pays, ainsi que les services du siège, font campagne pour accroître le nombre de femmes dans la catégorie des administrateurs en s'efforçant spécialement de susciter des candidatures féminines dans les avis de vacances de poste publiés dans la presse (les femmes devant, à qualifications égales, être privilégiées), en prenant des contacts avec des associations du secteur privé, en menant une action de plaidoyer lors des réunions avec les organisations associées à l'exécution des activités et en ayant recours aux médias.
11. Bien qu'il reste encore beaucoup à faire, le nombre de fonctionnaires de sexe féminin a considérablement augmenté à tous les niveaux et dans toutes les catégories grâce à une politique dynamique de recrutement et de promotion et à une amélioration du taux de fidélisation. C'est ainsi qu'en décembre 1996, 18,9 pour cent des fonctionnaires de classe P-5 et au-dessus étaient des femmes, contre 9,2 pour cent en 1992. Le pourcentage de femmes parmi les nouvelles recrues est passé de 12 pour cent en 1994 à 39 pour cent en 1996. En 1992, aucune femme n'occupait un poste de classe plus élevée que P-5. En décembre 1996, les femmes étaient représentées aux classes D-1 (18,6 pour cent)¹, D-2 (14,3 pour cent) et SSG/SGA (33 pour cent).
12. La proportion de femmes dans les effectifs totaux est passée de 17,12 pour cent en 1992 à 26,47 pour cent en décembre 1996. Si l'on ne prend en considération que le personnel de carrière, c'est-à-dire les fonctionnaires de la catégorie des spécialistes et ceux de la catégorie du Service unifié (à l'exclusion du personnel des projets), le pourcentage de femmes était encore plus élevé (35 pour cent) dans la catégorie des spécialistes et 24 pour cent dans la catégorie du Service unifié au 31 décembre 1996. Malheureusement, la

¹ A la fin de mars 1997, la proportion de femmes représentées aux classes D-1 et D-2 devrait atteindre 24,4 pour cent et 25 pour cent respectivement.



proportion des femmes dans le personnel des projets des bureaux de pays est très basse (20 pour cent).

13. Il existe dans divers bureaux de pays du PAM (Bangladesh, Kenya, Malawi) des groupes de travail sur l'égalité entre hommes et femmes qui ont élaboré des plans d'action spécifique dans des domaines comme l'organisation des carrières, l'environnement de travail ou le recrutement.
14. Des contacts ont été pris avec les délégations nationales lors de la Conférence de Beijing pour leur demander d'aider à identifier des candidates qualifiées en vue d'un recrutement au PAM. En outre, l'on a eu recours à des consultantes africaines pour exploiter les vastes contacts qu'elles ont avec les organisations féminines des pays en développement pour sensibiliser les femmes qualifiées à l'objectif que s'est fixé le PAM de parvenir à l'égalité dans ses effectifs d'ici à 2001 et pour encourager des spécialistes qualifiées à lui envoyer leurs *curricula vitae*. Les *curricula vitae* des candidates qui ont été jugées répondre aux exigences du PAM ont été distribués aux cadres du Programme auxquels a été délégué le pouvoir de sélectionner le personnel des projets.

Engagement III: Prendre des mesures constructives pour faciliter l'égalité d'accès des femmes aux ressources, à l'emploi, aux marchés et aux échanges commerciaux

Objectif A: 60 pour cent des ressources allouées aux programmes de pays seront orientées vers les femmes et les filles dans les pays où les statistiques font apparaître que les femmes sont désavantagées de 25 pour cent par rapport aux hommes

15. Dans les pays où il existe un net retard des femmes par rapport aux hommes, des objectifs spécifiques sont fixés dans les programmes de pays de sorte que 60 pour cent des ressources soient investies en faveur des femmes et des filles. Dans le cas du programme de pays du Bangladesh, par exemple, des objectifs spécifiques ont été fixés dans le cadre du projet de développement rural de manière à atteindre un plus grand nombre de femmes et à faire en sorte que les investissements dans la promotion des femmes et des filles atteignent le pourcentage requis des ressources globales.
16. L'objectif que s'était fixé le Bureau pour l'Afrique d'améliorer les stratégies de ciblage des femmes a été atteint: il est maintenant établi un rapport sur les stratégies de ciblage spécifique des hommes et des femmes qui sont appliquées en Afrique de l'Ouest pour atteindre les groupes les plus désavantagés, et en particulier les femmes. L'on s'emploie actuellement à mettre au point des principes d'évaluation pour copier la même approche dans d'autres pays.
17. En ce qui concerne les objectifs fixés pour 1996 dans la région Méditerranée, Moyen-Orient et CEI, il y a lieu de relever que tous les projets de développement (3), opérations d'urgence (4) et IPR (4) approuvés, ainsi que les schémas de stratégie de pays (SSP) (2) et le programme de pays du Pakistan ont comporté une étude et une analyse de la problématique hommes-femmes ainsi qu'une stratégie visant à y faire face dans le cadre de l'exécution des projets. De ce fait, les activités ont été mieux ciblées, et de façon plus précieuse, sur les femmes. Les projets de développement en cours à Gaza, au Maroc, en Syrie, en Tunisie et au Yémen ont été passés en revue pour veiller à ce que les activités soient ciblées en priorité sur les ménages dirigés par les femmes, les femmes et les filles et tendent à satisfaire les besoins de ces dernières. Les plans d'opérations ont été modifiés pour refléter les engagements pris. La région Amérique latine et Caraïbes compte atteindre



cet objectif en 1997. La région Asie a décidé qu'à la fin de 1998, 80 pour cent des rapports sur l'examen préalable des projets devront contenir des données ventilées par sexe sur les bénéficiaires et sur le type d'assistance fournie ainsi que sur la possibilité d'accroître la participation des femmes au sein des comités investis des pouvoirs de décision.

Afghanistan

Après la prise de Kaboul, en septembre 1996, les autorités ont suspendu les projets dont les femmes bénéficiaient directement. En conséquence, le PAM a réévalué son programme d'assistance à l'Afghanistan et a déterminé que les projets ou leurs résultats finals devaient profiter également aux femmes et aux hommes, par exemple dans le secteur de l'éducation ou dans celui de la promotion de l'emploi. Par la suite, grâce aux pressions exercées par les femmes elles-mêmes, les autorités de Kaboul ont autorisé la reprise du projet de boulangerie des veuves ainsi que des activités vivres-contre-formation et des activités génératrices de revenus en faveur des femmes. Dans d'autres régions du pays, où il était très difficile pour les femmes d'obtenir la reprise des activités génératrices de revenus et des programmes de formation, le PAM a réussi à négocier avec les autorités la poursuite ou la reprise des projets. A la fin de 1996, le PAM a ajusté son plan d'assistance pour 1997 en mettant l'accent sur les secours humanitaires et les activités essentielles de relèvement qui ont un impact positif direct sur les femmes et les enfants, en veillant à ce que ces activités soient réalisées dans des régions où le personnel féminin du PAM et des ONG nationales et internationales est autorisé à travailler et à suivre les activités.

Objectif B: 50 pour cent des ressources allouées à l'éducation dans le cadre des programmes de pays devront être axées sur les filles

18. Les ressources disponibles au titre de l'alimentation scolaire ont été utilisées comme levier pour faire en sorte que les pouvoirs publics agissent ou interviennent plus activement pour appuyer l'éducation des filles et des femmes et pour mobiliser des investissements d'autres donateurs.
19. Des plans spécifiques ont été élaborés dans le cadre de tous les nouveaux projets ou programmes scolaires pour veiller à ce que les ressources du PAM soient investies à parts égales dans les filles et les garçons. Grâce à certaines mesures spécifiques, les projets d'alimentation scolaire en Azerbaïdjan, au Maroc, au Pakistan et au Yémen ont permis d'atteindre plus de filles que de garçons. Le bureau de liaison PAM/UNESCO s'emploie activement à définir les principes directeurs qui doivent inspirer les programmes du PAM dans ce domaine.

Ethiopie

En Ethiopie, les comités scolaires ont été informés que l'existence d'initiatives visant à accroître le pourcentage de filles dans les effectifs scolaires serait l'un des critères au regard desquels une assistance alimentaire serait fournie. Des jardins d'enfants seront organisés pour que les filles n'aient plus à s'occuper de leurs frères et soeurs, et l'on étudie actuellement la possibilité d'adopter un certain nombre de mesures de discrimination positive. L'appui fourni par le PAM complète les efforts déployés par le gouvernement lui-même pour organiser des campagnes de sensibilisation visant à susciter une prise de conscience de l'importance de l'éducation des filles, de la formation visant à préparer les maîtresses à promouvoir une émulation favorable au changement, de l'établissement de contingents en faveur des candidates à l'entrée aux écoles normales et de la désignation de responsables du Bureau des affaires féminines au sein des ministères et des bureaux régionaux de l'éducation.

Objectif C: Au moins 25 pour cent des réalisations des projets ou des ressources créées au moyen des activités VCT doivent bénéficier directement aux femmes et être contrôlés par elles; au moins 25 pour cent



des fonds générés doivent être investis dans des activités de promotion des femmes; l'aide alimentaire doit être utilisée comme levier pour mobiliser des fonds complémentaires de sources nationales et internationales afin d'améliorer la condition des femmes

20. Les évaluations des bénéficiaires et des avantages des projets qui ont été entreprises pour analyser l'impact des activités sur les hommes et sur les femmes ont montré que les hommes bénéficiaient plus que les femmes des avantages à plus long terme des activités, par exemple dans des domaines comme le crédit et l'information, que c'étaient les hommes qui décidaient de l'étendue de la contribution des femmes aux activités VCT (Bolivie) et que c'étaient aussi eux qui contrôlaient les rations alimentaires provenant des activités VCT (Nicaragua). Des mesures correctives ont été adoptées, avec l'aide des fonctionnaires du PAM et de consultants spécialisés dans la problématique hommes-femmes pour veiller à ce que les femmes soient membres des associations de production et dirigent la collecte des rations alimentaires dans le cadre des activités VCT. En Bolivie, les analyses ont conduit à modifier le système de suivi, les mécanismes de rapport et les modalités de gestion prévus dans les plans d'opérations. Le système informatisé de suivi et d'évaluation qui a été mis en place en Equateur comporte désormais des indicateurs permettant de suivre l'impact des projets sur les hommes et sur les femmes. Des modalités participatives de planification sont utilisées pour élaborer des plans d'opérations tenant compte des besoins spécifiques des hommes et des femmes et pour mobiliser les fonds publics nécessaires pour faire en sorte que les femmes aient également accès aux avantages, fort appréciables du point de vue financier, attendus d'un nouveau projet de foresterie (Honduras). La formation à la problématique hommes-femmes qui a été dispensée aux responsables d'un projet d'aménagement des bassins versants au Pérou pour étudier les modalités d'action à mettre en oeuvre selon que les bénéficiaires sont des femmes ou des hommes a influencé les objectifs fixés, les modalités de travail retenues et les activités sélectionnées. Après négociation, le gouvernement a décidé d'intégrer cet aspect de la planification et de telles activités à l'ensemble de ses projets et de ses études techniques, et un service spécifique a été créé pour suivre la réalisation des objectifs fixés.



Syrie

En Syrie, il a également été donné suite à l'engagement d'analyser la répartition des avantages provenant des activités VCT et de garantir que les femmes contrôlent au moins 25 pour cent des avantages escomptés des projets. Dans le cas d'un projet, l'analyse de l'expérience passée à cet égard fait apparaître que les filles en âge de fréquenter l'école et les femmes travaillaient dans de mauvaises conditions. Les objectifs fixés ne tendaient pas à assurer aux femmes des avantages à long terme. Le projet a été élargi de manière à englober des activités génératrices de revenus tenant compte des besoins des travailleuses dans les pépinières et les villages situés à proximité des plantations forestières, ainsi que des cours d'alphabétisation, une formation technique et la distribution d'intrants afin de promouvoir la petite agriculture et les agro-industries artisanales. Des investissements sont également prévus dans le cadre de ce projet pour améliorer les conditions de travail sur les chantiers grâce à la distribution de vêtements de protection, de bancs et de latrines.

Chine

Afin de faciliter la participation des femmes appartenant à des groupes ethniques minoritaires dans les régions montagneuses reculées de la Chine, certains projets récents ont accordé la priorité aux activités de nature à alléger le travail des femmes, notamment en installant des réseaux d'approvisionnement en eau et de sources d'eau potable. Le FIDA a fourni des ressources complémentaires pour l'octroi de prêts aux femmes en leurs propres noms qui ont reçu avec l'aide du PAM une formation au développement agricole, à la foresterie extensive et à l'élevage.

Bolivie

Pendant les premiers stades d'un projet en Bolivie, ce sont les femmes qui ont accompli la majeure partie du travail. Ce sont elles qui se sont occupées des animaux achetés au moyen des crédits accordés dans le cadre du projet, les ont traités et ont livré le lait aux laiteries. Cependant, celles qui ont voulu devenir membres à part entière des associations de producteurs et tirer parti du produit de la vente de leur production se sont souvent vu opposer une fin de non-recevoir, sous le prétexte qu'elles étaient convenablement représentées par leurs maris. Après discussion, le manuel de réalisation du projet a été modifié pour faire en sorte que les femmes et leurs activités soient légalement inscrites en leurs propres noms. Grâce à cette mesure, et à l'octroi de crédits et d'une assistance technique aux femmes, ces dernières peuvent contrôler les opérations laitières, de la production à la distribution, ainsi que le produit de la vente du lait.

Engagement IV: Produire et diffuser des données et des informations ventilées par sexe aux fins de planification et d'évaluation

Objectif: Toutes les activités de suivi et tous les rapports du PAM devront indiquer:

- **le pourcentage d'aide alimentaire reçue par les femmes et les hommes**
- **la part des ressources reçues par les hommes et par les femmes, par catégorie d'activités**
- **le pourcentage de postes occupés par des femmes dans le cadre de la planification et de la gestion de la distribution des vivres**

21. D'ici à décembre 1997, la région Asie, la région Méditerranée, Moyen-Orient et CEI et la région Amérique latine et Caraïbes disposeront de données ventilées par sexe dans les rapports de situation d'urgence ainsi que dans les rapports d'activités des bureaux de pays. Les bureaux ne disposant pas de ces données auront établi des plans spécifiques visant à identifier les inégalités dans la répartition des ressources. L'on ne peut cependant pas s'attendre à des résultats immédiats, vu que les possibilités d'obtenir des données sur les bénéficiaires, les ressources et les taux de participation varient selon les capacités de suivi et d'évaluation des organismes de contrepartie.



Engagement V: Renforcement de l'obligation redditionnelle en ce qui concerne les mesures à prendre pour réaliser les engagements pris

Objectif: Définition des obligations à respecter en matière de réalisation et de suivi des engagements dans les accords contractuels conclus avec les organisations associées et évaluation des prestations des responsables du PAM à cet égard

22. Les mémorandums d'accord définissant les responsabilités conjointes et individuelles de chaque institution qui ont été signés en 1997 avec sept organisations internationales associées définissent les obligations ci-après en matière de réalisation et de suivi:
- a) modalités participatives de planification tenant compte des besoins spécifiques et du potentiel des réfugiées et des femmes déplacées; b) étude de la possibilité de distribuer une alimentation appropriée suffisante aux groupes vulnérables de femmes et d'enfants; et c) affectation de femmes à des postes importants de gestion de l'aide alimentaire. Le nouveau Mémorandum d'accord entre le PAM et le HCR qui sera signé en 1997 reflétera les nouveaux engagements pris par les deux organisations, et notamment l'élément c) ci-dessus.
23. Les autres mesures adoptées pour renforcer l'obligation de rendre compte des mesures à prendre sont notamment les suivantes:
- Les propositions de financement concernant les opérations de développement et de secours du PAM doivent spécifier combien de femmes auront leur mot à dire au sein des comités locaux appelés à prendre une décision sur l'administration de l'aide alimentaire et de ceux qui administrent les ressources et avantages issus des activités. Cet aspect est peu à peu intégré spécifiquement aux indicateurs de suivi.
 - Une Equipe spéciale sur la problématique hommes-femmes présidée par le Directeur exécutif adjoint opère au niveau de la direction générale sur le terrain et au siège pour veiller à ce que l'élan acquis soit entretenu dans l'ensemble du PAM. Cette équipe est chargée de conseiller le PAM sur la stratégie d'ensemble à appliquer et suit les progrès réalisés sur la voie de la mise en oeuvre d'un plan d'action du PAM pour la réalisation des engagements en faveur des femmes.
 - Le Service de soutien technique est renforcé, et un deuxième conseiller sur la problématique hommes-femmes lui a été affecté. Depuis octobre 1996, une conseillère détachée auprès du membre de l'Equipe spéciale responsable de l'Afrique australe et de l'Afrique de l'Est, en poste au Malawi, a fourni un appui à plusieurs autres pays de la région. Elle s'occupe principalement d'organiser une formation et de donner des avis techniques sur les questions liées à la participation des hommes et des femmes aux activités vivres-contre-travail et aux mécanismes de distribution des vivres. Un réseau de responsables de la problématique hommes-femmes a été mis en place au niveau des bureaux de pays, des régions et du siège et est relié à l'Equipe spéciale et aux conseillers de programme socio-économistes et spécialistes de la problématique hommes-femmes.
 - Dans le cadre des plans d'action qu'ils ont élaborés pour promouvoir l'égalité entre hommes et femmes, les bureaux de pays se sont employés à diversifier les compétences de leur personnel, ce qui les a conduit à recruter des experts de la problématique hommes-femmes pour des postes comme ceux d'administrateur de programme des VNU (Rwanda), d'administrateur national de la formation (Mozambique), d'assistants pour les missions d'urgence (Sierra Leone), d'administrateur national de programmes



(Inde) et de chargé des opérations (Bureau pour l'Amérique latine et les Caraïbes du siège).

24. Les plans d'action sont suivis régulièrement à la lumière des indicateurs spécifiques élaborés pour chaque région et par chaque unité. L'Equipe spéciale et les responsables jouent un rôle capital à cet égard en veillant à ce qu'il soit présenté des rapports à jour rendant compte fidèlement des résultats obtenus et des besoins financiers. Un examen intérimaire à mi-parcours sera effectué la mi-1998.

AUTRES INITIATIVES VISANT A APPUYER LA REALISATION DES PLANS D'ACTION POUR L'EGALITE ENTRE HOMMES ET FEMMES.

Fonds d'action pour l'égalité entre hommes et femmes

25. Un crédit de un million de dollars a été ouvert au budget pour 1997 afin de financer l'exécution des plans d'action pour l'égalité entre hommes et femmes dans les bureaux de pays et au siège. Ces fonds serviront à mettre au point et diffuser des modules de formation, à recruter des formateurs professionnels, à élaborer des matériels pédagogiques et à organiser des stages de formation et des séminaires aux échelons sous-régional, régional et interrégional afin d'échanger des données d'expérience. L'on aura recours à des experts nationaux et régionaux pour évaluer les pratiques actuelles, aider les bureaux de pays à négocier les améliorations à apporter aux opérations avec des organismes de contrepartie et intégrer la problématique hommes-femmes à l'ensemble des politiques, des stratégies, de la programmation, du suivi et de l'évaluation et de la formation du PAM.

Formation

26. Quatre ateliers de formation à la problématique hommes-femmes ont été organisés dans les régions et quatre au siège par les responsables désignés, la conseillère spécialisée et les formateurs. Cette formation a notamment pour objectif de définir une interprétation commune des concepts et des politiques à appliquer dans le domaine de la problématique hommes-femmes, de renforcer les compétences en matière de ciblage et de promotion de la participation des femmes et de suivi de l'égalité entre hommes et femmes.
27. Il a été mis au point un module de formation à la planification et à l'analyse de la problématique hommes-femmes qui a ensuite été utilisé par les différents organisateurs comme cadres de leurs programmes de formation. Ce module, fondé sur les enseignements tirés du premier stage régional de formation organisé par le PAM en 1995 dans le sud-est de l'Asie, a fait appel aux films que le Service des affaires publiques a tournés dans le sud du Soudan pour illustrer la contribution positive que les femmes avaient apportée aux opérations, ainsi qu'aux outils de formation à l'analyse des sexospécificités élaborés par la FAO. Les stages de formation de formateurs organisés par le PAM ont beaucoup contribué au succès des efforts déployés par l'Equipe de formation à la problématique hommes-femmes pour concevoir et réaliser des initiatives de qualité. L'Institut de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) a donné des avis sur les experts et techniciens disponibles dans la région.
28. Dans la région Amérique latine et Caraïbes, l'atelier régional de planification stratégique et de formation a porté notamment sur les politiques et pratiques suivies en matière de problématique hommes-femmes. Tous les fonctionnaires recrutés sur le plan international ont participé à cet atelier. Dans la région Méditerranée, Moyen-Orient et CEI,



82 personnes, dont 46 pour cent de femmes, ont participé à l'atelier régional et aux deux ateliers sous-régionaux organisés sur cette question à l'intention des fonctionnaires du PAM, tant nationaux qu'internationaux, et du personnel des organismes de contrepartie. Au siège, 48 agents chargés des opérations ont participé à un cours de formation de deux jours.

29. Des ateliers de formation à la problématique hommes-femmes ont été organisés avec le personnel des organismes de contrepartie en Bolivie, au Guatemala, au Malawi, au Mozambique, au Népal, au Nicaragua, en Ouganda et en Tanzanie. Des plans d'action ont été élaborés à la suite de ces ateliers.
30. Depuis la mi-1995, environ 300 000 dollars prélevés sur la subvention du Gouvernement néerlandais pour l'amélioration de la qualité ont été investis pour appuyer nombre de ces initiatives et financer d'autres missions de consultants visant à renforcer les capacités.

Plaidoyer

31. Lors du Sommet mondial de l'alimentation ainsi que de bien d'autres manifestations, le PAM a souligné la contribution majeure que les femmes apportent à la sécurité alimentaire, le rôle qu'elles jouent et les responsabilités qui leur incombent en temps de crise et la façon dont elles sauvegardent la famille et la communauté. Le programme vidéo "Elles mangent toujours les dernières" a été largement diffusé par des chaînes de télévision internationales et nationales et a été projeté par les services du PAM devant des auditoires extrêmement divers. Au niveau régional, l'attention des médias a été appelée sur l'impact des situations d'urgence sur les femmes, et ils ont diffusé des interviews d'un certain nombre de femmes responsables ou bénéficiaires des activités du PAM et rendu compte de projets reflétant solidement les engagements du PAM en faveur des femmes.
32. Lors de la Conférence africaine sur l'émancipation des femmes grâce à l'alphabétisation fonctionnelle des filles, tenue à Kampala, le PAM et l'UNESCO ont présenté un exposé sur "L'aide alimentaire du PAM à l'appui de l'éducation des femmes et des filles en Afrique: expérience passée et action future". Parmi d'autres efforts entrepris au plan régional, il convient de citer le projet entrepris par le bureau du PAM en Inde, conjointement avec d'autres organismes des Nations Unies comme le BIT, UNIFEM et le PNUD, pour organiser des ateliers régionaux à l'intention des ONG, des banques et organismes de crédit des gouvernements et des organismes intéressés des Nations Unies pour échanger des informations et des données d'expérience sur les mécanismes de microcrédit pour les femmes ayant donné les meilleurs résultats en Inde.
33. Au sein du sous-groupe sur la problématique hommes-femmes du Groupe consultatif mixte des politiques (GCMP) et du Comité interinstitutions sur les femmes et l'égalité entre les sexes qui vient d'être créé, le PAM a souligné la nécessité d'intégrer l'équité entre hommes et femmes aux politiques institutionnelles et à la programmation des activités en fixant des objectifs et en mettant au point des indicateurs de succès.



QUATRE GRANDES STRATEGIES POUR L'ACTION FUTURE

34. Le processus d'intégration de l'égalité entre hommes et femmes¹ et de l'habilitation des femmes au PAM a d'importantes incidences pour les politiques, la programmation et la mise en valeur des ressources humaines.
35. Les quatre stratégies envisagées sont les suivantes:
- Renforcement de la responsabilité des cadres pour ce qui est d'intégrer aux activités la problématique hommes-femmes
 - Renforcement des capacités d'analyse et de planification du personnel du PAM et des organismes de contrepartie, compte tenu des différences entre hommes et femmes
 - Elaboration de principes directeurs
 - Echange de données d'expérience

Responsabilité des cadres en ce qui concerne l'intégration aux activités de la problématique hommes-femmes

36. La formation des cadres et des membres de la direction générale devra tenir compte des incidences, sur la formulation des politiques et des stratégies, de la nécessité de s'attacher, dans la conception et la programmation de l'aide alimentaire, à réduire les inégalités sociales et les inégalités entre hommes et femmes.
37. Les directeurs et responsables des bureaux régionaux devront veiller à ce que l'évaluation des performances de leurs subordonnés porte sur la façon dont les priorités des programmes ont été définies et dont les ressources ont été allouées pour réduire les inégalités sociales et les inégalités entre hommes et femmes, comment les structures locales ont été utilisées pour faire participer les femmes à la gestion des vivres et comment les systèmes de suivi ont été améliorés pour recueillir des informations à ce sujet.

Renforcement des capacités

38. Les bureaux de pays devront notamment avoir recours aux services de consultants spécialisés dans la problématique hommes-femmes pour mettre au point des méthodes d'évaluation et définir des modalités de suivi et de répétition des activités et pour y former ensuite leur personnel et celui des organismes de contrepartie. La plupart des bureaux de pays envisagent de modifier le système de suivi et d'évaluation mais n'indiquent pas encore dans quels domaines les difficultés sont rencontrées (par exemple la mise au point d'indicateurs des écarts entre hommes et femmes; les procédures, méthodes, outils et ressources humaines et financières utilisés pour la collecte, l'analyse et le traitement de l'information; ou les rapports).

¹ Intégrer la notion d'**équité entre les hommes et les femmes** dans les activités du PAM consiste à appliquer aux politiques, aux modalités d'affectation des ressources, à la programmation et à la valorisation des ressources humaines le principe d'un ciblage et d'une planification de l'aide fondée sur la participation tenant compte des besoins et des intérêts différents des hommes et des femmes, afin d'atténuer les inégalités qui prévalent dans les choix et les possibilités de développement.

Le processus d'habilitation des femmes vise à résoudre les inégalités au niveau de la participation, en ouvrant plus largement aux femmes l'accès aux prises de décisions, à la connaissance et aux ressources, et en les sensibilisant à l'utilisation qu'elles peuvent en faire lors des prises de décisions, afin qu'elles puissent parvenir à contrôler leur propre environnement.



39. Le Fonds d'action pour l'égalité entre hommes et femmes servira à financer des activités tendant à renforcer les capacités de formation de formateurs au sein du PAM et des organismes de contrepartie. Des ateliers de formation aux questions socio-économiques et à la problématique hommes-femmes seront suivis d'ateliers sous-régionaux - auxquels participeront les agents nationaux et le personnel des organismes de contrepartie - ainsi que d'une formation aux échelons national et local.

Elaboration de principes directeurs

40. Les recommandations existantes sur la problématique hommes-femmes devraient être intégrées aux procédures de conception et aux procédures opérationnelles du Programme. Cette intégration devrait aller de pair avec l'élaboration de principes directeurs concernant l'application de l'approche programme de pays et la révision des procédures applicables. Une priorité élevée sera accordée à la mise au point d'indicateurs de suivi ventilés par sexe pour chacun des principaux domaines d'assistance du PAM.

Echange de données d'expérience

41. Parmi les autres mesures qui devront être prises au cours des années à venir pour renforcer les capacités des services du PAM, il conviendra d'organiser des échanges de données d'expérience aux échelons sous-régional, régional et interrégional. Pour resserrer la collaboration interinstitutions, un appui sera fourni au GCMP et à l'Equipe spéciale interinstitutions sur les femmes et l'égalité entre les sexes pour les aider dans les efforts qu'ils déploient pour promouvoir l'intégration de l'égalité entre les sexes, aux activités du système des Nations Unies dans leur ensemble.
42. La volonté dont feront preuve les fonctionnaires de consolider les résultats déjà obtenus, les initiatives envisagées pour appuyer la réalisation du plan d'action et les mesures stratégiques prévues pour améliorer les activités, ainsi qu'un examen annuel de la réalisation des objectifs et des indicateurs des progrès accomplis sur la voie de la mise en oeuvre des plans d'action pour l'égalité entre les sexes permettront au PAM d'honorer ses engagements en faveur des femmes d'ici à 2001.



